COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 27 Juin (27/06/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, Adioints.

Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES:

M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Adjoint,

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux**. **ETAIT EXCUSEE**:

Mme Marie-Claude DULAC Conseillère Municipale.

ETAIENT ABSENTS:

M. Michel PIRAME, M. Mathieu RICHARD, Mme Marie CASTRO, M. Patrice CHARLES Conseillers Municipaux.

Monsieur Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

02 – 27 Juin 2015 ELECTION DU HUITIEME ADJOINT

Rapporteur : M. Le MAIRE



Vu les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté du Maire n° AM-adm n°2015-60 en date du 21 avril 2015 rapportant les délégations de signature du huitième adjoint.

Vu la délibération n° 1 du conseil municipal du 04 juin 2015 portant non maintien dans ses fonctions du 8^{ème} adjoint suite au retrait de ses délégations,

Monsieur Pierre FONTANIE se porte candidat.

Il a été procédé à l'élection d'un nouveau 8ème adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1er tour de scrutin:

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

25	
1	
21	
12	

A obtenu:

M. Pierre FONTANIE

21 voix

M. Pierre FONTANIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour copie conforme Moissac le 29 juin 2015

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

REÇUALA SOUS-PRÉFECTURE LE 3 N JUIN 2015 CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :